

# ECONOMIE INTERNATIONALE I

## CHAPITRE 13

### L'OLIGOPOLE ET LE COMMERCE INTERNATIONAL

#### Section 2

#### LES ACCORDS CONCERNANT LES MATIERES PREMIERES

Les matières premières occupent une place de premier plan dans l'économie mondiale parce qu'elles sont au point de départ de toute l'activité économique. Avec le développement industriel et la croissance démographique, les besoins en matières premières tant industrielles qu'agricoles augmentent et, à tort ou à raison, c'est en termes de pénurie et même parfois avec un sentiment de panique que l'on envisage pour aujourd'hui et pour demain les ressources mondiales en produits de base.

Les besoins en matières premières placent les nations dans une situation de dépendance réciproque qui explique la dure compétition dont ces produits indispensables sont de plus en plus l'enjeu.

L'inégale répartition géographique des matières premières, aussi bien minérales qu'agricoles, explique leurs mouvements importants d'une nation à l'autre et les nombreuses transactions dont elles sont l'objet. Ces échanges se font généralement par des marchés imparfaits qui suscitent la recherche d'accords entre producteurs pour gérer l'offre, ou encore entre producteurs et consommateurs en vue de stabiliser les prix.

Par ailleurs, les pays en développement (PED) producteurs de matières premières reprochent au système libéral des marchés mondiaux de favoriser les économies les plus fortes en assurant leur domination sur les nations moins développées.

## **1. CARACTERISTIQUES STRUCTURELLES DES MARCHES DE MATIERES PREMIERES**

### **1.1. Répartition très inégale des ressources**

Tant dans les pays industrialisés (PI ) que dans les pays en développement (PED), on trouve :

- des pays "pauvres" en matières premières, qui sont dès lors confrontés à des problèmes d'approvisionnement et d'équilibre de leur balance des paiements, et
- des pays "riches" en matières premières, qui en sont exportateurs et qui sont donc tributaires des fluctuations des prix sur le marché mondial pour leurs recettes d'exportation.

### **1.2. Rigidité de l'offre et de la demande.**

La rigidité de l'offre résulte principalement du temps et des moyens nécessaires pour la mise en exploitation des nouvelles ressources.

Le caractère rigide de la demande est dû au fait que les matières premières sont à la base de tout processus économique et n'offrent que très peu de possibilités de substitution et/ou de récupération.

Certaines réactions psychologiques, par des mécanismes d'amplification, viennent aggraver ces rigidités. En effet, à court terme, on observe que, face à une hausse des prix, les consommateurs ont tendance à renouveler leur stock au maximum, tandis que les producteurs sont parfois tentés de ralentir leurs ventes dans l'espoir de hausses de prix encore plus intéressantes.

### **1.3. Dissymétrie entre l'offre et la demande**

En cas de surproduction, plusieurs possibilités s'offrent aux producteurs : ralentir ou arrêter leur production, ou encore stocker.

S'il y a pénurie, le consommateur n'a pas la possibilité symétrique de se procurer sur le marché les matières premières qui lui sont nécessaires.

Cette dissymétrie constitue un des obstacles à la stabilisation des cours des matières premières.

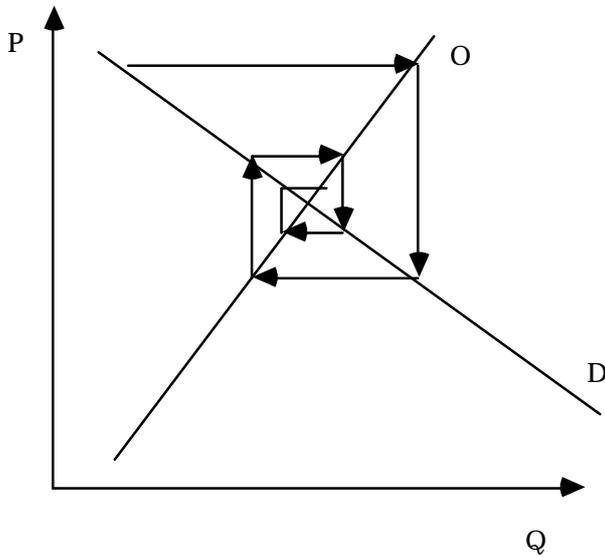
#### **1.4 Difficile équilibre offre-demande**

L'offre est tributaire de nombreux éléments, dont les investissements d'exploitation réalisés antérieurement. Mais l'approvisionnement en lui-même peut connaître d'importantes fluctuations dues à d'autres facteurs, tels des problèmes techniques de production, des grèves, des incidents politiques, des difficultés de transport, ...

Cependant, c'est surtout la demande qui oriente les grands mouvements sur les marchés des matières premières. Les producteurs réagissent alors face aux prix déterminés par le marché.

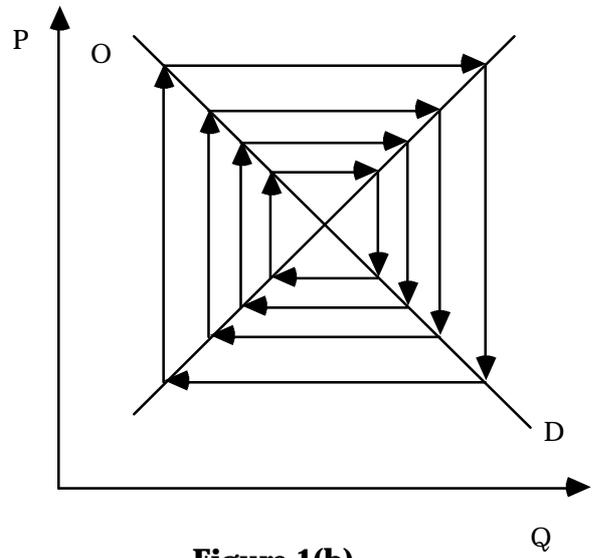
Supposons une situation d'offre excédentaire et donc, des prix bas. Devant la diminution de leurs recettes, les producteurs réagissent en réduisant leurs investissements. Tôt ou tard, on se heurtera à une offre insuffisante ; les prix vont donc s'élever et les producteurs seront incités à investir. Mais cette réaction de l'offre est souvent disproportionnée et ses effets ne se font ressentir qu'à moyen terme. Il en résulte des oscillations continues traduisant les phases de déséquilibre (voir figures page suivante).

**OSCILLATIONS CONVERGENTES**



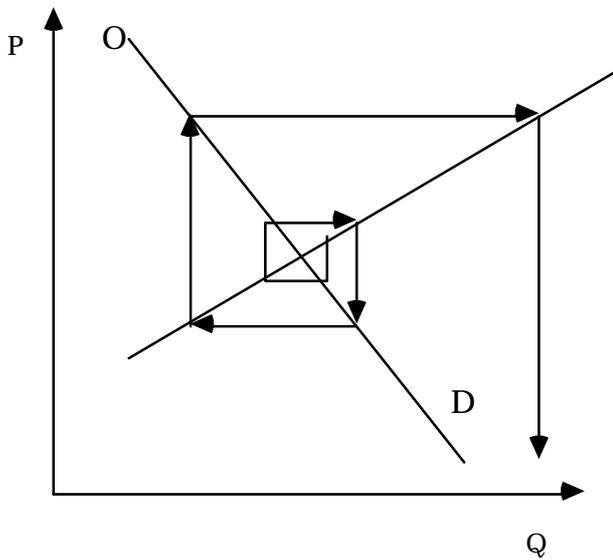
**Figure 1(a)**

**OSCILLATIONS PERSISTANTES**



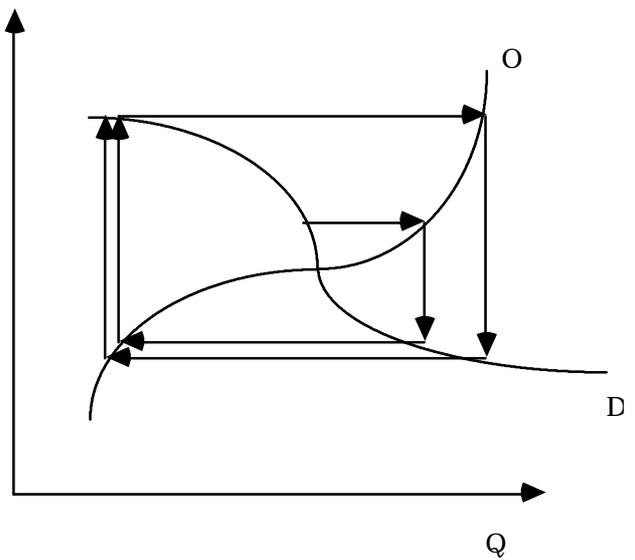
**Figure 1(b)**

**OSCILLATIONS DIVERGENTES**



**Figure 1(c)**

**OSCILLATIONS NON LINEAIRES**



**Figure 1(d)**

### **1.5. Intégration verticale diversement poussée**

Une grande partie des matières premières ne transite pas par les marchés commerciaux, vu l'existence de firmes intégrées verticalement (souvent des multinationales) qui couvrent tout le processus de production, depuis l'extraction des minerais jusqu'à la fabrication de demi-produits et des produits finis.

De ce fait, les marchés libres n'ont qu'un caractère résiduel et ne représentent que 10 à 15 % des échanges effectifs de matières premières.

Voyons à présent comment producteurs et consommateurs ont tenté de maîtriser les marchés de matières premières, avec comme but principal, la stabilisation des prix.

## **2. LES ACCORDS ENTRE PRODUCTEURS**

Il s'agit d'une formule éprouvée de longue date. Un des plus célèbres accords entre producteurs fut d'initiative privée. Les grandes firmes pétrolières (les sept soeurs) désireuses d'éviter une concurrence ruineuse s'entendirent, avant la Seconde Guerre Mondiale, sur le partage des marchés et sur les niveaux de production, afin d'éviter la surproduction. Ces accords demeurèrent en vigueur jusqu'en 1969.

Cet accord ne fut pas le seul : sous le nom de "cartels" de l'acier, du charbon, etc... on retrouve de telles associations de producteurs déterminés à réduire l'offre et à renoncer à une concurrence jugée catastrophique.

Le succès de l'OPEP, association des pays producteurs de pétrole, et non des firmes pétrolières multinationales, fut à l'origine de plusieurs associations (ou projets d'association) entre PED producteurs de matières premières. Si le Conseil Intergouvernemental des Pays Exportateurs de Cuivre (CIPEC) date de 1967, ne regroupant que les *PED producteurs*, l'Association Internationale de la Bauxite et l' Association des Pays Exportateurs des Minerais de Fer se sont constituées respectivement en 1974 et 1975, avec la participation, l'une et l'autre, de l'Australie, pays développé.

## **2.1. La justification du contrôle de l'offre**

Les prix d'un marché évoluent selon les variations relatives de l'offre et de la demande. Les prix des matières premières fluctuent pour des raisons conjoncturelles ou accidentelles et des raisons structurelles.

*Au niveau conjoncturel*, l'offre de céréales dépend directement des conditions météorologiques et la demande de matières premières industrielles est moindre en période de récession qu'en période d'expansion. Un grand nombre d'événements sont donc susceptibles de jouer sur les prix à court terme, affectant aussi bien l'offre que la demande.

A côté des facteurs conjoncturels amplifiés par la spéculation, des *causes structurelles* agissent en permanence sur les structures de marché. Si le marché joue un rôle déterminant dans les échanges et si les interventions pèsent d'un poids plus ou moins normal, les prix subiront des fluctuations plus ou moins marquées.

Les producteurs ont donc intérêt à contrôler l'offre pour assurer une rentabilité continue de leurs investissements. Pour les PED producteurs, les matières premières constituent souvent leur unique ressource de devises : une baisse drastique des recettes d'exportation peut ruiner leurs projets de développement.

Aussi, une partie des plans récents de la CNUCED en vue de l'instauration d'un nouvel ordre économique international, implique une maîtrise des prix des produits primaires, destinée à la fois à les augmenter et à les stabiliser.

## **2.2. Les conditions d'efficacité de la gestion de l'offre**

Dans la mesure où l'accord entre producteurs prend la forme d'un cartel, les arguments relatifs à l'efficacité et à la fragilité de celui-ci sont d'application ici. Mais la réussite de la gestion de l'offre de matières premières est liée aussi à certaines spécificités.

## **1° une demande inélastique**

La réussite de l'OPEP jusqu'en 1985 est unique car elle résulte d'une situation exceptionnelle.

Outre l'intérêt propre des Etats-Unis à valoriser leurs réserves par une hausse substantielle des prix du pétrole, le développement de l'électricité à partir du fuel au cours des "Golden Sixties" et les besoins considérables en énergie dus à l'accélération de la croissance des PI, augmentèrent considérablement les besoins. La demande devint de plus en plus inélastique et ainsi les dirigeants de l'OPEP pouvaient être assurés que la hausse vertigineuse des prix en 1973-1974, répétée en 1979, ne pourrait être refusée par les pays consommateurs. Toutefois, ceux-ci se sont orientés vers une politique d'économie d'énergie et d'énergies alternatives, ce qui a rendu la demande moins rigide et a provoqué la baisse des prix en 1982 et une véritable chute de ceux-ci en 1985.

Si on s'intéresse au marché du cuivre, les fortes hausses du prix du cuivre dues aux accidents tels que grèves, interruption de l'évacuation des produits,... témoigne d'une demande également rigide même si le cuivre est menacé par des produits de substitution et qu'une importante quantité de métal de récupération permet aux PI de satisfaire une part de leurs besoins intérieurs.

On constate donc d'une part, que la rigidité de la demande de pétrole rendit l'entente entre PED producteurs parfaitement opérationnelle dès qu'il fut clair que l'approvisionnement mondial dépendait largement de leurs exportations. D'autre part, bien que les PED aient une part essentielle dans l'approvisionnement en cuivre, dont la demande est également rigide, l'entente pour la gestion de l'offre n'a pas été possible, car les producteurs n'ont pas su se mettre d'accord sur le niveau de production. L'inélasticité de la demande, si elle est une condition nécessaire, ne constitue pas une condition suffisante pour assurer un accord sur la gestion de l'offre.

**2° un coût acceptable de la gestion de l'offre**

Une entente suivant la logique des cartels conduit à une réduction de l'offre. Comme nous l'avons vu dans l'analyse des cartels, se pose alors le problème de la fixation du prix et de la répartition des quotas. La théorie de l'équilibre du cartel centralisé n'est pas toujours d'application, car dans la pratique, la réduction de la production peut dans certains cas engendrer des pertes pour les producteurs.

Ainsi, si les coûts moyens unitaires (coûts variables plus coûts fixes par unité) sont dans une phase décroissante, la réduction de la production accroît le coût moyen unitaire. Or cette situation est fréquente dans le cas de la production des matières premières, car le capital investi est coûteux et techniquement lourd et le prix de revient unitaire augmente avec la diminution des quantités produites, du fait qu'il s'agit d'une technique de production propre à réaliser des économies d'échelle.

Une autre difficulté vient du fait que cette réduction n'exerce pas forcément les mêmes effets sur chacun des partenaires qui s'y livrent. Celui qui a beaucoup investi n'aura pas le choix : ou bien la production est suffisamment importante pour que le prix de revient moyen unitaire soit raisonnable, ou bien, réduisant sa production, il accepte de subir une élévation du prix de revient. Dans les deux cas, il est désavantagé par rapport à tel autre pays qui, n'ayant pas investi, ne supporte pas les mêmes contraintes et tire profit de l'opération commune dont son partenaire a pâti. Cette situation crée un obstacle sérieux à l'unanimité dont on va dire l'importance.

Enfin, la réduction de la production se traduit obligatoirement par une diminution de l'emploi, dont on admettra que les PED, en sous-emploi chronique, préfèrent se passer.

### **3° une certaine unanimité**

Rares sont les matières premières intégralement contrôlées par les PED. La présence de PI producteurs de matières premières pour lesquels la stabilisation des recettes ou des prix se pose avec moins d'acuité, eu égard à l'importance relative des matières premières dans leurs exportations, modifie quelque peu le climat de négociation des accords de contrôle.

De nombreuses matières premières sont à divers degrés dans cette situation : fer, cuivre, phosphate, bauxite et bien évidemment de nombreuses matières premières agricoles et alimentaires.

De plus, lorsque les matières premières sont principalement localisées dans les PED, les PI s'opposent et cherchent à faire échec aux accords de producteurs. Ainsi, l'Agence Internationale de l'Energie s'est donné comme objectif presque ouvert de faire éclater l'OPEP, et le Trade Reform Bill américain du 20 décembre 1974 envisageait des mesures discriminatoires à l'égard des pays de l'OPEP. Il est devenu habituel de dénoncer ces accords de producteurs comme des formes nouvelles de cartel. G. Fischer souligne à juste titre la différence fondamentale entre les cartels et les associations de producteurs, le caractère privé de l'un, public et étatique de l'autre, en particulier. On ne pouvait imaginer que les pays "producteurs" ne cherchent pas à se protéger contre les actions des cartels très structurés des firmes multinationales, qui exploitaient leurs ressources naturelles sans aucune considération pour l'intérêt des peuples concernés.

Mais peut-être est-il indispensable de rappeler que les PED producteurs s'organisant entre eux, ont toujours affirmé leur volonté d'en arriver à une organisation des pays producteurs et des pays consommateurs, respectueuse des intérêts des uns et des autres. Ce qu'ils affirment, c'est que les firmes multinationales-écran ne sont utiles ni aux uns ni aux autres, parce qu'elles poursuivent une stratégie conforme à leurs seuls intérêts.

En définitive, outre l'inélasticité relative de la demande et la nécessité d'un coût acceptable d'une certaine réduction de l'offre, deux autres conditions s'imposent au contrôle de l'offre pour s'exercer dans des conditions satisfaisantes :

- une homogénéité des objectifs entre les participants;
- un contrôle suffisant des exportations mondiales.

### **3. LES ACCORDS ENTRE PRODUCTEURS ET CONSOMMATEURS ET LA STABILISATION DES COURS DES PRODUITS DE BASE**

L'objectif affirmé de ces accords est de "stabiliser" les prix : ils comportent en général la définition d'une fourchette de prix, des quotas d'exportation, éventuellement la constitution de stocks régulateurs.

#### **3.1. Les accords existants**

Le constat est assez décevant :

- seuls quelques produits ont fait l'objet d'accords (blé, sucre, café, cacao, huile d'olive, étain, caoutchouc naturel);
- les produits concernés ne représentent qu'une faible part des exportations des PED et excluent de nombreux produits vivriers tels que le riz, par exemple;
- les seuls accords mis en chantier l'ont été par les pays du Sud, avec au mieux une indifférence méfiante du Nord;
- parmi les accords existants, peu ont abouti et moins encore dans des formes durablement efficaces;
- les accords réalisés sont anciens et aucun mouvement dynamique ne se dessine pour les renouveler ou pour en élaborer de nouveaux.

L'accord sur le *café* est le plus ancien des accords de ce type. Depuis le début du 20ème siècle, de nombreuses tentatives d'organisation de ce marché ont

échoué, entre autres à cause de la non participation du Brésil (principal producteur et exportateur, même si actuellement sa part décline). La Seconde Guerre Mondiale, en fermant le marché européen, rendit le marché mondial du café purement américain. En 1940, les Etats-Unis signèrent un accord avec les pays latino-américains producteurs de café. En 1959, cet accord devenait véritablement international en couvrant 85 % de la production mondiale. Cet accord fut plusieurs fois réaménagé; il comprenait des dispositions de courte période (équilibre du marché par des contingents annuels et trimestriels) et de longue période (objectifs de production et de stockage, création d'un fonds pour financer la diversification des productions).

L'accord sur le *cacao* a été signé pour la première fois en 1952. Il réunissait au sein de la COPAL les six principaux producteurs qui représentaient 85 % de la production mondiale (80 % en 1980) : Brésil, Cameroun, Côte d'Ivoire, Ghana, Nigeria, Togo. Cet accord avait pour but de réguler les ventes (via la constitution de stocks) afin de maintenir les cours. Malgré plusieurs renégociations, cet accord s'est avéré impuissant devant des chutes libres des cours (exemple : 1965, 1977).

Les premiers pactes sur le *sucre* datent du 19<sup>ème</sup> siècle, mais ils étaient épisodiques et ne concernaient que quelques pays. Ces accords préférentiels étaient principalement de nature politique (exemples : accord liant Cuba avec l'URSS, l'accord de Lomé, le Sugar Act aux Etats-Unis). De nombreuses tentatives de régulation du marché mondial du sucre ont échoué à cause de l'absence d'un des intervenants principaux (cfr Cuba, CEE, Etats-Unis). En 1978 est signé le dixième Accord International sur le Sucre (AIS). Les modes d'intervention sur le marché sont très divers et ont varié au cours du temps. Le marché de la CEE fonctionne en vase clos à l'extérieur de cet accord ; en effet, les autorités communautaires favorisent la production intérieure du sucre et sont opposées à toute mesure qui viendrait restreindre leurs exportations <sup>1</sup>.

L'accord sur le *blé* est dû à l'initiative des Etats-Unis, mais ceux-ci se sont toujours réservé le droit d'en fixer unilatéralement les prix et les quotas. Au

---

<sup>1</sup> A la fin des années 1980, la CEE représentait 10 à 20% des exportations mondiales de sucre et, par sa non adhésion à l'AIS, contribuait largement à la déstabilisation de ce marché.

demeurant, il concerne un produit essentiellement exporté par les pays industrialisés.

L'accord international de l'*étain* passe souvent pour le modèle du genre, encore qu'il ne concerne qu'un produit de faible importance (moins de 1 % de la production minière mondiale). Les accords de producteurs qui avaient été mis au point dans l'entre-deux-guerres ont été étendu aux consommateurs après de longues négociations en 1956 et cet accord a été renouvelé depuis de 5 ans en 5 ans. La quasi-totalité des producteurs (les principaux étant la Bolivie, l'Indonésie, la Malaise et la Thaïlande) participent à l'accord. Le nombre de consommateurs y participant croît d'étape en étape. Cet accord est considéré globalement comme positif, même s'il n'a pas toujours atteint son objectif de stabilisation des cours et des recettes d'exportation.

L'Accord International du *caoutchouc naturel* a été signé en 1979 après deux ans de négociations. La stabilisation des prix était vivement souhaitée, tant du côté des petits propriétaires de plantation d'arbre à caoutchouc, qui devaient faire face à la concurrence du caoutchouc synthétique (dont le prix varie moins), que du côté des consommateurs dont la demande de caoutchouc naturel est de nouveau croissante en raison de l'augmentation des prix du pétrole (qui ont fait croître les prix du caoutchouc synthétique) et du succès du pneu radial, gros consommateur de caoutchouc naturel. Cet accord a été ratifié par 95 % des producteurs (les plus gros étant l'Indonésie, la Malaisie et la Thaïlande) et 85 % des consommateurs (60 % de la consommation du caoutchouc naturel est due aux pneumatiques).<sup>2</sup> Il est essentiellement basé sur un stock régulateur international en vue de stabiliser le prix à un niveau rémunérateur.

### **3.2. La stabilisation des cours de produits de base**

Les PED attendent de leurs recettes d'exportation les ressources nécessaires à leur développement. Or le fonctionnement des marchés mondiaux affectent le prix de nombreuses matières premières d'incessantes et violentes fluctuations.

---

<sup>2</sup> Le caoutchouc naturel, produit exclusivement dans les PED, était consommé en 1960 à plus de 80% par les PI, tandis qu'aujourd'hui, vu la localisation de l'industrie automobile, les PED absorbent 50% de la consommation mondiale (la part du Japon est en augmentation constante aussi).

Ajoutées à une détérioration des termes d'échange, les variations permanentes et excessives des recettes qu'ils tirent des matières premières font obstacle à une programmation sérieuse de leurs investissements.

Signalons toutefois qu'il n'existe pas une stricte corrélation entre la fluctuation des cours et celle des revenus (recettes). En effet, tout dépend des élasticités. Ainsi, les cours peuvent augmenter et non les revenus, parce que les quantités vendues sont plus faibles (cas du café du Brésil au milieu des années '70).

De même, des récoltes exceptionnelles pourraient faire dégringoler les cours tout en augmentant les revenus, si les quantités augmentaient d'un pourcentage supérieur à celui dont les prix diminuaient.

Mais lorsque les chocs proviennent de la demande, ce qui caractérise les minerais, plutôt que les produits agricoles, les cours et les revenus sont corrélés. Ce sont aussi souvent ces minerais qui font l'objet d'importantes recettes d'exportation pour les PED.

### **Mécanisme de stabilisation des cours**

La stabilisation officielle des prix d'une marchandise exige qu'une entité indépendante, formée par un ou plusieurs gouvernements, se tienne prête à vendre et à acheter d'importantes quantités de cette marchandise. Il faut maintenir, d'une manière ou d'une autre, *un stock tampon régulateur* de la marchandise.

Quand le prix dépasse le plafond que les autorités considèrent comme le maximum applicable, elles doivent être prêtes à vendre une quantité aussi importante de la marchandise qu'il le faut, pour satisfaire la demande excédentaire à ce prix.

Quand les conditions du marché sont telles qu'elles porteraient le prix à un niveau inférieur à celui qui est souhaité par les autorités, celles-ci doivent être prêtes à acheter des quantités suffisantes pour absorber l'offre excédentaire.

La conservation des fonds et des stocks nécessaires à une telle stabilisation implique manifestement un certain coût.

Le stockage de la marchandise demande de l'espace, de la main-d'oeuvre, des assurances, ... La disponibilité de la marchandise et des fonds coûtent un manque à gagner en intérêts.

Si l'entité indépendante a un caractère international, il faut en outre négocier pour savoir quels gouvernements supporteront les coûts du système de stocks régulateurs et quelle part des coûts totaux seront à leur charge.

Le problème essentiel d'une politique de stabilisation des prix par des stocks tampons consiste à bien prévoir l'évolution des prix à long terme et à recevoir des ressources suffisantes pour maintenir les prix autour de cette tendance. Si les parties de l'accord sous-estiment la tendance à la hausse des prix de la marchandise, il est probable que tôt ou tard, les stocks s'épuiseront. Les stocks une fois épuisés, les prix augmenteront plus qu'ils ne l'auraient fait si on leur avait permis plus tôt d'augmenter lentement en vendant moins massivement les stocks. Si les parties contractantes avaient sous-estimé la tendance à la baisse des prix, elles se retrouveraient avec des stocks gonflés dont la valeur marchande baisserait plus rapidement que prévu. Aussitôt qu'elles céderont et vendront leurs stocks pour éponger les pertes officielles, le prix baissera plus vite qu'il ne l'aurait fait si on l'avait laissé fléchir plus lentement en achetant des stocks moins massifs.

### **3.3. Les effets sur le bien-être des stabilisations des cours des produits de base<sup>3</sup>**

Nous nous limiterons à déduire les résultats fondamentaux à l'aide d'un modèle d'offre et de demande simplifié, le but étant d'apprécier le bien-être net pour l'ensemble du monde, mais aussi le bien-être particulier des pays exportateurs et importateurs.

Pour analyser les effets d'une stabilisation des prix, nous commencerons par simplifier la représentation des chocs auxquels le commerce mondial est soumis. Permettons à l'une des deux courbes des échanges extérieurs, que ce soit la demande des biens d'importation ou l'offre des biens d'exportation, d'occuper deux positions parallèles à deux moments différents du temps, alors

---

<sup>3</sup> Benton F. Massel, "Price Stabilisation and Welfare", *Quarterly Journal of Economics*, may 1969. L'analyse de B. Massel a été élargie par C.P. Brown, in *Primary Commodity Control*, (Kuala Lumpur, Oxford University Press, 1975).

que l'autre courbe des échanges extérieurs reste inchangée. D'une part, on représente ainsi une variabilité de la demande par deux courbes de demande parallèles, l'une pour la période pendant laquelle la demande de biens d'importation est plus forte (en raison, par exemple, d'un boom dans le pays importateur) et l'autre pour la période pendant laquelle la demande de biens d'importation est plus faible. D'autre part, on illustre la variabilité de l'offre en maintenant la courbe de demande de biens d'importation à sa position initiale et en faisant varier la position de la courbe d'offre concurrentielle entre deux positions parallèles - l'une, par exemple, associée aux années de beau temps et l'autre aux années de mauvais temps. Supposons d'abord que les courbes de demande soient toutes orientées vers le bas et que toutes les courbes d'offre soient orientées vers le haut.

Si les autorités stabilisent les cours, on suppose qu'elles le font en prévoyant correctement que la tendance du prix réel du bien en cause est en réalité stationnaire. Elles stabilisent les prix en achetant exactement la même quantité lors des périodes d'offre excédentaire que celles qu'elles vendent lors des périodes de demande excédentaires, pour le même prix stabilisé. On suppose que leur coût d'entretien du stock tampon est nul, si bien que les autorités ne font ni profit, ni pertes.

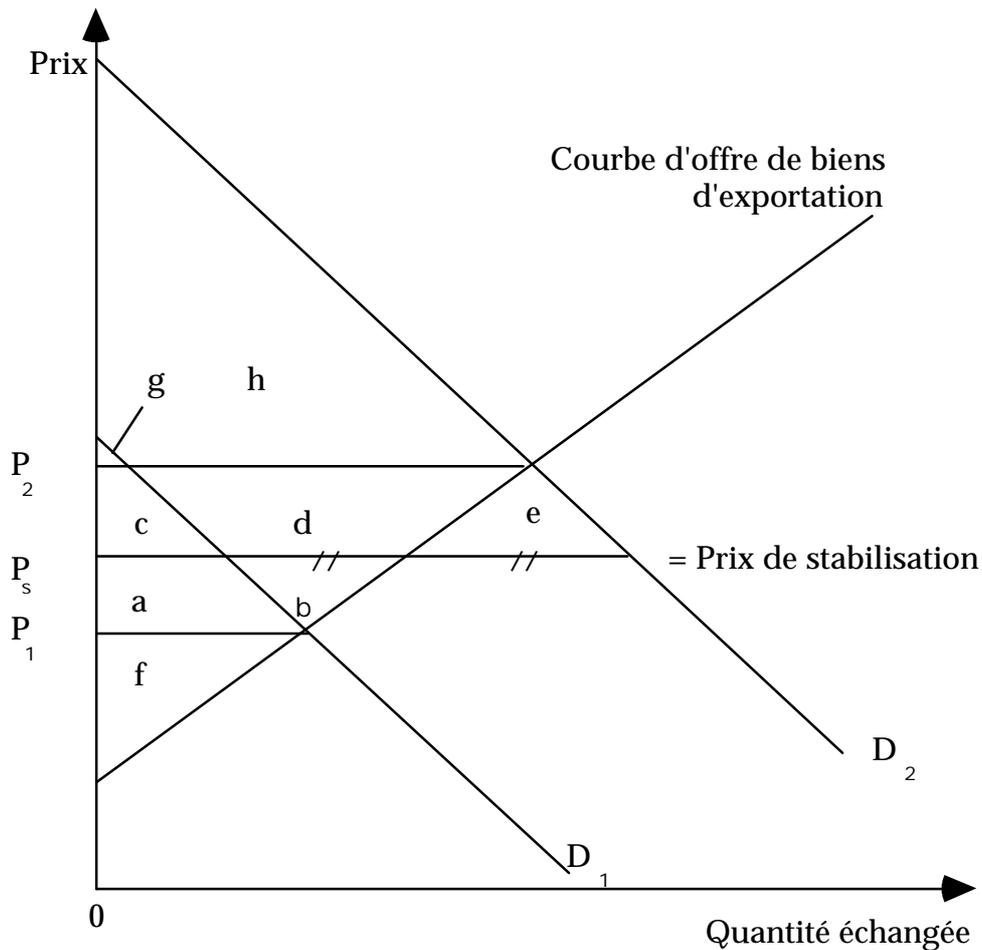
On approche le bien-être d'un pays par son surplus net du producteur ou son surplus net du consommateur, sur les exportations ou les importations respectivement. Pour un pays exportateur, le surplus net du producteur sur les exportations est simplement la différence entre le surplus du producteur et le surplus du consommateur sur un graphique de l'offre et de la demande du bien d'exportation. Pour un pays importateur, le surplus net du consommateur sur les importations est de même obtenu en soustrayant le surplus du producteur du surplus du consommateur pour les biens d'importation. L'élément essentiel de bien-être que ces mesures laissent de côté est l'importance du bien-être psychique qu'éprouvent les exportateurs et les importateurs en raison de la stabilité de l'un ou de l'autre des prix ou de leur propre surplus du producteur ou du consommateur. Notre procédure consiste ici à montrer comment la stabilisation des prix affecte le degré d'instabilité de ces surplus, en laissant de côté la question de savoir quel bien-être on serait prêt à céder en moyenne pour obtenir une réduction donnée de l'instabilité de ce bien-être d'une période à l'autre.

## **1° Le cas simple d'instabilité de la demande**

Pour saisir les résultats auxquels on parvient, considérons d'abord la figure 2, qui représente un cas simple d'instabilité de la demande, telle que pourrait la connaître, par exemple, le marché mondial d'un métal tel que l'étain, dont la demande fluctue avec le cycle d'affaires dans les pays industrialisés. La figure 2 résume cette instabilité par deux courbes de demande parallèle, D1 lors des creux de la demande et D2 lors des pics de cette dernière. On suppose que les autorités stabilisent le prix du produit en achetant à la période 1 exactement la même quantité que celles qu'elles vendent à la période 2. Cette quantité est représentée par les deux segments de droite hachurés qui sont situés en-dessous des surfaces d et e sur la figure 2. Les actions des autorités aboutissent à ce que le prix d'équilibre soit égal lors des deux périodes à  $p_s$  au lieu de se fixer au prix plus élevé  $p_2$  à la seconde période et au prix  $p_1$  plus faible à la première période.

La stabilisation des cours représente un avantage pour les pays exportateurs. Il rend leur surplus de producteur égal à  $a + b + f$  au cours des deux périodes, au lieu de  $f$  seulement à la période 1 et de  $a + b + c + d + f$  à la période 2. Cela signifie que les exportateurs obtiennent un flux de gains plus stable d'une période à l'autre, ce qui est bénéfique. Mais le maintien du prix au niveau  $p_s$  au cours des deux période a diminué leurs gains totaux, d'un montant  $c + d - a - b$ . En effet, cette action a empêché les exportateurs d'obtenir le meilleur prix  $p_2$  pour les ventes accrues qu'ils auraient faites à ce prix plus élevé, ainsi que le montre le fait que leur courbe d'offre est orientée vers le haut.

En empêchant les exportateurs d'augmenter leurs ventes au cours des périodes où le prix est plus élevé, on leur a refusé certains gains d'ensemble. Mais il faut remarquer que cet avantage mitigé est fragile. Si la courbe d'offre était verticale à court terme, ce qui pourrait survenir dans le cas de denrées périssables, l'effet net sur le bien-être des exportateurs serait nul ( $c + d - a - b = 0$ ) et la stabilisation des cours n'assurerait que la stabilité des gains d'une période à l'autre, seul bienfait alors enregistré. On pourrait aussi montrer que si les deux courbes de demande ne sont pas parallèles, l'avantage mitigé pourrait aussi faire défaut (Il suffit de considérer le cas où la demande fluctue entre la courbe D1 et la courbe parfaitement élastique correspondant à  $p_s$  : dans ce cas, le gain que les exportateurs tirent de la stabilisation est manifeste).



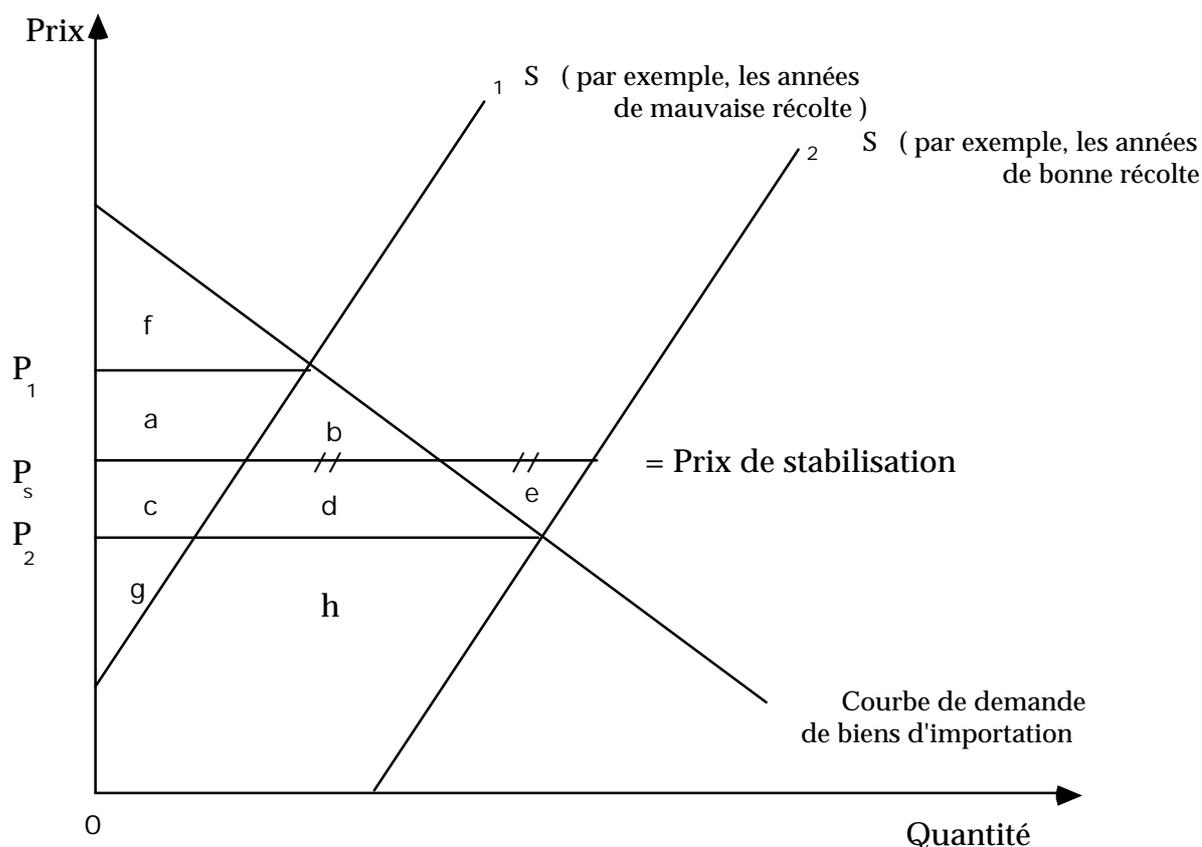
**Figure 2 : Les effets d'une stabilisation des cours lorsque les troubles proviennent du côté de la demande**

Sur la figure 2, le maintien du prix à un niveau constant face aux fluctuations de la demande procure également un avantage mitigé aux pays importateurs. Avant la stabilisation du marché, le surplus du consommateur aurait comporté, dans les pays importateurs, les surfaces  $a + c + g$  si le prix avait baissé jusqu'à  $p_1$ , et  $g + h$  si le prix s'était élevé jusqu'à  $p_2$ . Par contraste, le maintien du prix au niveau  $p_s$  empêche les pays importateurs de capturer la surface  $a$  dans l'enjeu de la première période, mais leur donne la surface  $c + d + e$  grâce à la baisse de prix dans la deuxième période, où la demande est plus forte. Ils ont finalement un gain supérieur sur l'ensemble des deux périodes, équivalent à la surface  $c + d + e - a$ . Mais lorsque le prix reste fixé à  $p_s$ , leur gain est également plus variable d'une période à l'autre.

Il est clair que la stabilisation des prix procure au monde un gain net, et non l'avantage mitigé qu'elle apporte à l'un et à l'autre des côtés du marché. La somme des surplus mondiaux du producteur et du consommateur sur les échanges internationaux augmente de la surface  $b + e$ , comme on peut le constater en additionnant les effets nets mentionnés ci-dessus. La section 2.3.2. décrit la logique qui est derrière ce gain net : les autorités agissent comme un négociant ou un arbitragiste qui améliore l'équilibre entre les acheteurs nets qui valorisent fortement un bien et des vendeurs nets qui le produiraient et le vendraient pour un prix plus faible. Elles le font en équilibrant les échanges entre acheteurs et vendeurs dans le temps plutôt que dans l'espace.

## 2° Le cas simple d'instabilité de l'offre

La figure 3 illustre de manière analogue le cas opposé d'une instabilité de l'offre.



**Figure 3 : Les effets d'une stabilisation des cours lorsque les troubles proviennent du côté de l'offre**

### 3° Le tableau de synthèse des effets

Le tableau 1 ci-dessous résume l'ensemble complet des résultats obtenus dans le cadre d'une analyse conduite sur deux périodes seulement.

**Tableau 1 : Les effets sur le bien-être d'une stabilisation des cours : résultats d'une analyse simple conduite sur deux périodes**

<i>Groupe dont on se soucie</i>	<i>Source des troubles</i>	<i>Effets de la stabilisation des cours sur le surplus du consommateur ou du producteur sur l'ensemble de ces deux périodes</i>	<i>Effets de la stabilisation des cours sur le "risque" (c'est-à-dire sur la variabilité du surplus du consommateur ou du producteur d'une période à l'autre)</i>
Demandeurs (pays importateurs)	Côté de la demande	Bien-être accru (gain de $c+d+e-a$ sur la figure 4)	Risque accru
	Côté de l'offre	Bien-être diminué (perte de $c+d-a-b$ sur la figure 5)	Risque diminué
Offreurs (pays exportateurs)	Côté de la demande	Bien-être diminué (perte de $c+d-a-b$ sur la figure 4)	Risque diminué
	Côté de l'offre	Bien-être accru (gain de $c+d+e-a$ sur la figure 5)	Risque accru
Les deux simultanément (le "monde")	Côté de la demande	Bien-être accru (gain de $b+e$ sur la figure 4)	Pas de différence
	Côté de l'offre	Bien-être accru (gain de $b+e$ sur la figure 5)	Pas de différence

*Note :* Comme on l'a mentionné dans le texte, les effets propres aux demandeurs et aux offreurs sont sensibles aux hypothèses faites sur les pentes des courbes. Les résultats ci-dessus se fondent sur le cas de glissements parallèles de lignes droites, la courbe de demande étant orientée vers le bas et la courbe d'offre, vers le haut.

La répartition des gains d'ensemble dépend du fait de savoir si l'élasticité provient du côté de la demande ou de l'offre. Tout groupe de pays que la

stabilisation des cours aide à obtenir en moyenne des gains plus élevés, est aussi exposé à de plus amples fluctuations de ces gains d'une période à l'autre. Le monde, dans son ensemble, enregistre toujours un gain auquel il faudrait retrancher le coût du stock tampon, ce qui n'est pas fait dans le modèle simplifié.

Sur les marchés où l'instabilité provient essentiellement de fluctuations de la demande (comme ceux des métaux), la stabilisation des prix tend à faire supporter aux pays importateurs une plus grande part du risque global, même s'il se peut qu'elle leur procure en moyenne un gain net à long terme au détriment des exportateurs.

Sur les marchés où l'instabilité émane surtout de l'offre (comme ceux des produits agricoles), la stabilisation des prix tend à faire supporter aux pays exportateurs une plus grande part du risque global, même s'il se peut qu'elle leur procure un gain à long terme au détriment des importateurs.

En définitive, les gains nets pour l'ensemble du monde plaident en faveur d'une solution véritablement internationale pour la stabilisation des produits de base.

Les négociations internationales qui ont cherché à établir et à maintenir des accords sur des produits de base ont révélé de sérieux conflits d'intérêts entre pays exportateurs et pays importateurs et n'ont pas apporté beaucoup de résultats malgré la pertinence de cette solution pour le bien-être mondial.

En fait, chaque groupe préfère courir un risque différent. Les pays exportateurs font pression pour une hausse des cours qui bénéficient d'un soutien officiel et pour une augmentation des stocks tampons constitués sur fonds publics, en avançant que l'évolution des cours d'équilibre est fortement orientée dans le sens de la hausse. Ils préféreraient courir le risque que l'ensemble du groupe accumule des stocks excessifs qui pourraient se révéler valoir moins cher que le prix qui (leur) a été payé. Les pays importateurs soutiennent que les évolutions de cours sont plutôt orientées dans le sens de la faiblesse, et que le groupe ferait mieux de maintenir le prix et les stocks à un bas niveau en prévision d'inévitables faiblesses des prix futurs. Cette divergence d'intérêt n'est pas propice à la stabilité des cours et à la conclusion d'un accord.

Ces difficultés sont apparues à maintes reprises au sein de l'Accord International sur l'Étain. Les accords sur le cacao, le café et le sucre ont été marqués par des problèmes du même genre.

De plus, les rapports de force existant, nettement favorables aux PI, ont conduit ceux-ci à empêcher la constitution de tels accords pour les produits où la dominance des PI consommateurs est manifeste. Par contre, les PI ont souvent insisté sur la nécessité de tels accords, lorsque les produits sont essentiellement exportés par des PED, ce qui fait dire à H. HVEEM : "Nous pouvons certainement formuler l'hypothèse que les accords multilatéraux ont été instaurés essentiellement pour contrôler les matières produites à la périphérie du système capitaliste et qui représentent donc une menace potentielle pour les unités dominantes qui s'intéresseraient à leur production et à leur distribution. Cette hypothèse nous paraît renforcée encore si l'on observe que les accords (sauf évidemment celui sur le blé qui est tout autre) portent sur des produits qui ne sont pas obtenus dans les pays producteurs par des firmes transnationales mais le plus souvent par des unités de production locales".

#### **4. LA STABILISATION DES REVENUS DES PED EXPORTATEURS DE PRODUITS DE BASE**

En dépit de leurs efforts d'industrialisation et de diversification de leurs exportations, la plupart des PED restent très dépendants des exportations d'un ou deux produits de base.

La nécessité de dégager des ressources financières pour assurer le développement de ces pays a conduit à deux types d'approche :

- celle basée sur la stabilité des prix, qui a prévalu jusqu'à la fin des années 1960, mais qui était impuissante face à la détérioration inévitable des termes de l'échange des PED exportateurs;
- la seconde, apparue depuis le début des années 1970, insistant surtout sur la stabilisation des revenus tirés de l'exportation étant données les fortes fluctuations des prix des produits de base.

Les deux approches ne sont certes pas exclusives l' une de l'autre, et aujourd'hui, on essaie d'intégrer ces deux aspects dans la régulation du marché des produits de base.

#### **4.1. Le programme intégré pour les produits de base (PIPB)**

Pour donner un nouvel élan au débat sur les matières premières, la CNUCED a proposé, en 1976, un "programme intégré pour les produits de base", dont les objectifs principaux sont :

- assurer une gestion globale des ressources dans l'intérêt du développement;
- organiser une évolution plus ordonnée de l'offre des produits de base dans l'intérêt de l'ensemble de l'économie mondiale;
- assurer la préservation et l'amélioration du pouvoir d'achat des exportations des produits de base pour les pays du Tiers Monde;
- modifier de façon significative les institutions et les structures de dépendance du secteur des produits de base des PED, ce qui implique en particulier de donner la possibilité à ces pays d'aller nettement plus avant dans la transformation et l'élaboration de ces produits, d'améliorer la compétitivité des produits naturels et de restructurer le système de commercialisation.

Concrètement, le programme doit intégrer un ensemble de produits suffisamment large pour représenter une part suffisamment importante des exportations des PED en produits agricoles et minéraux autre que le pétrole, et tels qu'une partie d'entre eux puisse facilement donner lieu à stockage en vue d'une régulation du marché pour stabiliser les prix.

Mais les espoirs qu'ont fait naître le PIPB sont aujourd'hui largement déçus. Une mauvaise utilisation des instruments de stabilisation, une situation économique durablement adverse, une profonde résistance à la négociation

entre producteurs et consommateurs, n'ont pas généré une nouvelle dynamique d'intégration des PED dans l'ordre économique international <sup>4</sup>.

Néanmoins, certains sont d'avis que l'intégration doit se faire en s'appuyant sur la complémentarité de deux instruments : les accords de produits et la stabilisation ex-post des recettes.

En effet, plusieurs pays restent hostiles par principe aux interventions dans les marchés destinés à stabiliser les prix des produits de base. Ils estiment qu'il vaut mieux stabiliser les recettes d'exportation des PED. De tels systèmes présentent le triple avantage :

- de s'adresser aux difficultés spécifiques des PED, sans avantager inutilement les PI exportateurs de produits de base;
- de rencontrer aussi les difficultés issues de la baisse des volumes exportés;
- de ne pas s'ingérer dans les principes commerciaux, puisque de tels systèmes de compensation des baisses des recettes d'exportation reposent exclusivement sur des mécanismes monétaires et financiers.

Ces instruments <sup>5</sup> ont été institués dans le cadre du FMI et de la convention de Lomé I <sup>6</sup>.

#### **4.2. Le financement compensatoire des baisses de recettes d'exportation**

Créée en 1963, la *facilité de financement compensatoire* <sup>7</sup> (FFC) du FMI est destinée à fournir une aide aux PED, membres du FMI, subissant une baisse temporaire de leurs recettes d'exportation de produits primaires due à des circonstances indépendantes de la volonté du pays membre (accident climatique, variation

---

<sup>4</sup> Pour plus de détails sur le PIPB, se référer à DELMAS, Ph. et GUILLEMIN, Chr., op. cit., 1983.

<sup>5</sup> Pour plus de détails, voir DELMAS, Ph. et GUILLEMIN, Chr., "la stabilisation des prix des matières premières : un dialogue manqué", Economica, Paris, 1983.

<sup>6</sup> Les conventions de Lomé (la première datant de 1975-1976) lient les pays d'Afrique, des Caraïbes et du Pacifique (pays ACP) et la Communauté Economique Européenne en matière de commerce.

<sup>7</sup> Cfr note 6.

des cours mondiaux, ...). Cette aide consiste en un prêt à de faibles taux d'intérêts et remboursables au bout de 5 ans. Depuis 1979, sont également pris en compte les recettes touristiques et les envois de fonds des nationaux travaillant à l'étranger.

D'autre part, un *mécanisme alimentaire* a été créé en 1981 pour aider les PED membres à financer une augmentation de leurs importations de céréales, indépendante de leur volonté.

### **4.3. Le STABEX et le SYSMIN**

A la différence du mécanisme mis en place par le FMI, le STABEX et le SYSMIN<sup>8</sup>, mis en place par la CEE, ne fait pas dépendre la compensation financière de la présence d'un déficit global des recettes d'exportation, vers la CEE principalement, mais bien d'une difficulté significative enregistrée au niveau d'un produit particulier spécifié dans la Convention.

Aujourd'hui, le STABEX s'applique aux 66 Etats ACP membres de la Convention de Lomé (essentiellement des pays africains) et porte sur 48 produits d'origine agricole. Le STABEX peut s'analyser comme un système d'assurance, visant à protéger les pays concernés contre une variation accidentelle de leurs recettes d'exportation, causée par une baisse soit de la demande, soit de l'offre.

Les conditions d'application sont les suivantes : la baisse des recettes d'exportation pour un produit doit être de 6,5 %, dans le cas général, et 2 % pour les pays pauvres, et le produit doit par ailleurs représenter un certain pourcentage dans les exportations totales du pays (6,5 % dans le cas général et 2 % pour les pays pauvres).

Les transferts financiers effectués par la CEE prennent la forme de prêts sans intérêts (et même de dons pour les pays pauvres) et sont dépourvus de toute conditionnalité.

---

<sup>8</sup> Pour plus de détails, voir BINET, L., "Etude du STABEX : fonctionnement et analyse critique", mémoire de licence, ULg, 1989.

Le SYSMIN, créé sous Lomé II (1981), est calqué sur le STABEX et concerne les produits miniers, mais l'intervention de la CEE n'est pas automatique et est soumise à des conditions plus strictes.

## **5. L'EMISSION D'UNE MONNAIE MARCHANDISE SUR LA BASE DES STOCKS REGULATEURS**

Les sources d'instabilité des prix ont conduit à l'idée de l'émission d'une *monnaie-marchandise* sur la base de stocks régulateurs.

Puisque ces stocks sont immobilisés et que leur valeur est grande, pourquoi ne pas fonder sur eux une monnaie qui aurait cours entre les nations. Cette proposition ouvre des perspectives originales qui seraient très favorables aux PED.

Rappelons d'abord que le système monétaire international a reposé pendant de longues années sur une matière première : l'or.

Les accords de Bretton-Woods avaient d'ailleurs prévu que le Fonds Monétaire International (FMI) pourrait accorder aux pays membres des facilités, gagées sur des certificats d'entreposage de matières premières. Critiquant le rôle dévolu à l'or, Tinbergen et Kaldor ont ensuite avancé l'idée qu'il serait plus logique d'émettre les liquidités nécessaires aux paiements internationaux en contrepartie de stocks de matières premières et de produits de base : si la monnaie a pour gage et contrepartie les biens produits, elle est fatalement la contrepartie des matières premières qui ont servi à les réaliser.

La portée de cette proposition dépasse la résolution du problème de la stabilisation du prix des produits de base; il s'agit en fait d'une conception profondément renouvelée des rapports économiques internationaux. En cas de dépression économique, les matières premières produites et non périssables seraient stockées par un organisme international qui, en contrepartie, émettrait, au profit des producteurs, des moyens de paiements internationaux.

Deux effets s'ensuivraient :

- une stabilisation des prix des matières premières qui ne découragerait ni les producteurs, ni les investissements futurs;
- un maintien du pouvoir d'achat des PED voire même une amélioration, qui se traduirait par des commandes aux PI.

A l'inverse, en période de surchauffe de l'économie mondiale, les stocks seraient vendus. Les tendances inflationnistes seraient alors limitées à un double point de vue :

- les stocks pèseraient sur les marchés, évitant ainsi une flambée des cours et une hausse des produits transformés;
- l'organisme chargé d'émettre les liquidités internationales en contrepartie des stocks, épongerait les surplus de liquidités en revendant les matières premières conservées par devers lui, réduisant ainsi un éventuel décalage entre la masse monétaire internationale et la production mondiale.